



Règlement

Tournoi Jeunes et Vétérans de l'ABN – 3 avril 2016

- Article 1.** Le tournoi se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions et les Règles Officielles de Badminton (édités par la FFBaD). Le tournoi sera géré par le logiciel BadPlus ; Quelques soit le tableau, toutes les poules ou éliminations direct sont constituées de manière informatique, en respectant la réglementation BWF, après définition des têtes de séries.
- Article 2.** Le tournoi est autorisé sous le n° (à venir). Les juges arbitres désignés par le comité d'organisation sont Olivier NOC et Anthony REPESSE.
- Article 3.** Le tournoi est ouvert aux catégories mini bad, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans. Les joueurs doivent être en règle, autorisé à jouer en compétition, et licencié a la FFBaD.
- Article 4.** Les joueurs doivent s'inscrire dans leur catégorie d'âge. Cependant, il est possible de s'inscrire dans une catégorie supérieure. (Ex : un poussin peut s'inscrire en benjamin mais pas en minime). D'autre part, les mini bad seront automatiquement inscrits en poussin.
- Article 5.** Les tableaux proposés sont : le simple dame, le simple homme pour les jeunes et le double hommes, le double dames et le double mixtes pour les vétérans.
- Article 6.** Les vétérans ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau. Chez les jeunes, les tableaux seront confectionnés en fonction du CPPH
- Article 7.** Le classement des joueurs sera celui de Poona à J-15 de la date du tournoi.
- Article 8.** La date limite des inscriptions est fixée au 20 MARS 2016 (cachet de la poste faisant foi); la confection des tableaux se fera le 27 MARS 2016.
- Article 9.** Le Comité d'Organisation limite le nombre de matchs à 300. Il se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée.
- Article 10.** Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper ou scinder certaines séries.
- Article 11.** Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont les Babolat Start (15 €) et le Yonex Mavis (13 €) en vente dans la salle. Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les joueurs ou paires.
Les joueurs en série P peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant plastique sera de mise.
- Article 12.** Le montant des droits d'engagement est de 11€ à régler à l'inscription.
- Article 13.** Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
- Article 14.** Les tableaux des catégories jeunes et vétérans seront organisés en poules de 4 prioritairement, avec deux sortants dans toutes les poules puis en élimination directe.
- Article 15.** En cas de forfait (quel que soit le motif) après la date limite d'inscription, il n'y aura aucun remboursement.

- Article 16.** Les joueurs doivent se tenir prêts 45 minutes avant l'horaire annoncé.
- Article 17.** Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par le comité d'organisation. En conséquence, un joueur ne peut quitter la salle sans l'autorisation des juges arbitres.
- Article 18.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Le temps dit « d'échauffement » est de 3 minutes, à partir de l'appel du match.
- Article 19.** Chez les jeunes, les matchs seront arbitrés par les gagnants en poules et les perdants dans le tableau final. Des horaires resserrés et filets à 1m40 sont prévus pour les poussins. Chez les vétérans, les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux quarts de finale. A partir des demi-finales et dans la mesure du possible, les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels.
- Article 20.** Les volants touchant les parties amovibles se trouvant au-dessus du terrain, les filins, seront considérés let une fois au service et faute en jeu. Tout volant qui touchera les structures sera considéré comme faute.
- Article 21.** Les joueurs, ont pris connaissances du code de conduite des joueurs, art 3.9 du Guide du Badminton. Les entraîneurs, les officiels d'équipes et technique ont pris connaissances du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, art 3.10 du Guide du Badminton. Les joueurs, ont pris connaissances du règlement sur les tenues vestimentaires, art 3.1.C2 du Guide du Badminton. Ces règlements seront affichés dans les gymnases.
- Article 22.** Les décisions des juges arbitres sont sans appel.
- Article 23.** Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- Article 24.** Les joueurs ne désirant pas être photographiés doivent le signaler à l'organisateur lors de leur inscription.
- Article 25.** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation dès que possible. Si un joueur est forfait, il doit prévenir l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire. Celui(Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Poitou-Charentes.